

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 09 octobre 2018 à 18 heures 00

## Date de convocation :

20 septembre 2018

## Date d'affichage :

24 septembre 2018

## Objet

Tarif de la cantine scolaire

Mme STRADERE Michèle

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine.

Ms MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Procurations : DELORT Thierry donne procuration à MAURETTE Bernard, BRUNA Roger donne procuration à STRADERE Michèle.

Absent : SALES André.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er septembre 2015, les repas cantine sont livrés par le CHAL.

Par courrier du 10 juin 2016, le CHAL a informé qu'à compter de septembre 2016 le tarif appliqué est de 4.10€ par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le tarif du repas à 4.10€.

Ainsi fait et délibéré, au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 30 octobre 2018.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 06 novembre 2018

Le Maire

